

Le Mans, le 18 février 2020

Association CYCLAMAINE

47 rue des Acacias
Atelier n°8

72000 LE MANS

Madame, Monsieur,

1/ L'objectif de la ville durable que je porte intègre les infrastructures cyclables dans la ville et l'ensemble des modes doux.

Dans ce cadre, à l'échelle de l'agglomération : 20 millions d'euros sont prévus pour développer 275 km de pistes cyclables au niveau de la métropole dans les 10 ans qui arrivent. C'est un plan ambitieux qui nécessitera de la méthode et une DUP. L'enveloppe annuelle sera fonction des priorités et de l'ajustement des travaux, nous devons nous acquitter de l'amélioration globale des infrastructures, de la sécurisation des pistes cyclables et du stationnement.

Le dialogue avec les associations d'usagers du vélo sera maintenu pour co-construire l'ensemble des projets. La ville a aussi d'autres objectifs qui vont venir s'intégrer dans les projets cyclables. Ainsi, 3 chronolignes de bus sont prévues : C4 (Bellevue – St Georges), C5 (Bener – Oasis/centre expo) et C6 (République – St Martin) qui intégreront des pistes cyclables.

2/ Comme nous l'avons engagé sur les artères Chanzy, Geneslay, Demorieux, la protection des cyclistes et la délimitation des pistes par des plots ou par des protections maçonnées devront être multipliées partout où les tourner-à-droite sont dangereux pour les cyclistes, en particulier dans les entrées de giratoires.

3/ Les discussions de la réalisation des aménagements se feront dans le dialogue avec les usagers du vélo et avec les impératifs de modifications de la voirie.

4/ L'objectif pour la ville d'ici 2024 sera d'être au delà des 9% de part modale en s'appuyant, en particulier, sur le développement du vélo à assistance électrique et en y ajoutant les autres modes doux.

5/ Un service de stationnement résidentiel et collectif sera développé comme ce fut le cas avec la SETRAM et avec d'autres partenaires.

6/ De même les stationnements vélo seront accélérés avec des arceaux vélo à chaque réaménagement, comme par exemple rue Bolton.

7/ Nous allons créer une journée en centre ville sur les « mobilités douces » avec une vocation pédagogique, pour mobiliser tous les acteurs capables de former et d'expliquer les utilisations nouvelles des modes doux et d'appréhender les alternatives à la voiture dans la ville.

Une maison du vélo sera créée pour répondre aux besoins des cyclistes.



Bureau de campagne
18 Place d'Alger 72000 Le Mans



02 43 27 18 13




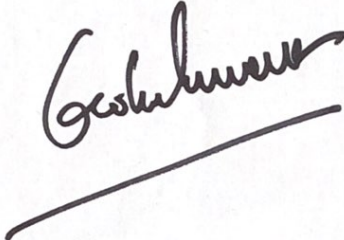
stefoll2020@gmail.com

8/ Pacifier la ville signifie d'abord faire comprendre l'utilité de modes alternatifs de circulation dans la ville et les développer : Cela ne peut pas être « faire payer plus cher et étendre les interdictions de véhicules motorisés » mais bien de consolider l'acquis et de développer des voies dédiées au vélo et limitées à 30 km/h pour les voitures.

Pour ce qui est de la logistique urbaine, un 1^{er} vélo de transport urbain pour la ville sera utilisé dès le printemps 2020.

Des négociations sont engagées pour voir si ces modes de transports peuvent être utilisés dans le centre ville notamment pour les commerces. Des navettes électriques seront mises en service et gratuites en centre-ville.

Veillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'assurance de ma considération distinguée.



Stéphane LE FOLL



Bureau de campagne
18 Place d'Alger 72000 Le Mans



02 43 27 18 13



slefoll2020@gmail.com